

**Nombre de membres****Séance du samedi 15 octobre 2016****en exercice:** 14

L'an deux mille seize et le quinze octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 10 octobre 2016, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

**Présents :** 11**Votants:** 13

**Sont présents :** Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT

**Représentés:** Guy GATIGNOL représenté par Monique TEILLOT, Christian MONTEIX représenté par Jean-Pierre ANDRAUD

**Excuses:****Absents:** Danielle ANDRAUD**Secrétaire de séance :** Gérard ROUX**Objet: réalisation d'un emprunt exercice 2016**

Afin de faire face aux dépenses engendrées par les travaux de voirie, les travaux d'assainissement et pour financer notamment une partie de la TVA, Mme le Maire propose de solliciter, auprès du Crédit Agricole, un prêt moyen terme d'un montant de 50 000.00 € à échéance annuelle sur une durée de 2 ans au taux fixe de 0.60 %.

Mme le Maire souhaite que le remboursement de cet emprunt se fasse fin 2017 après l'encaissement du FCTVA.

Jean-Pierre ANDRAUD demande s'il ne serait pas plus judicieux d'emprunter plus vu le faible taux d'intérêt. Mme le précise que cet emprunt ne servira qu'au financement de la TVA correspondant aux travaux de voirie et d'assainissement, et que si l'on augmente le montant emprunté, l'objet de l'emprunt se trouverait modifié.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour la réalisation de ce prêt et autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Objet: FIC (fonds intervention communal) : programmation 2017.2018**

Mme le Maire rappelle la programmation FIC adoptée pour les années 2016.2017 et 2018

2016	Travaux Voirie	165 000.00 € HT
2017	Réhabilitation bâtiments Caux	153 744.00 € HT
2018	Travaux Voirie	71 256.00 € HT

Suivant correspondance en date du 15 septembre 2016, les services du Conseil Départemental rappellent de déposer avant le 31.12.2016, le dossier complet de demande de subvention au titre de la programmation de 2017. Après réunion de la commission compétente chargée des travaux le 6 octobre dernier, il est proposé d'inscrire pour l'année 2017 la somme de 175 000.00 € pour des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux (salle des fêtes et mairie **pour accessibilité toilettes**) et la somme de 50 000.00 € HT au titre de l'exercice 2018 pour des travaux de voirie.

Mme le Maire rappelle que le dossier complet doit être déposé le 31.12.2016.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la programmation FIC pour 2017 avec l'inscription d'une somme de 175 000.00 € pour la réhabilitation de bâtiments communaux et pour 2018 une inscription de 50 000.00 € H pour des travaux de voirie.

### **Objet: Création Station d'Épuration / nouveau calendrier**

Mme le Maire rappelle que le 17 septembre dernier, le conseil municipal a délibéré pour déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la construction de la nouvelle station d'Épuration avec l'échéancier suivant :

- \* Achat du terrain : Juin 2016
- \* Dépôt de demande subvention : Octobre 2016
- \* Lancement de consultation : 2017/18 conditionné aux accords de subvention
- \* Dépôt du permis de construire : 2017
- \* Début des travaux : 2ème semestre 2018/2019
- \* Mise en service : fin 2019/début 2020

En fait, pour que soit prise en compte la demande urgente du dossier de la commune, il convient de modifier l'échéancier ainsi qu'il suit :

- \* Achat du terrain : Juin 2016
- \* Dépôt de demande subvention : Octobre 2016
- \* Lancement de consultation : 1<sup>er</sup> semestre 2017 conditionné aux accords de financeurs
- \* Dépôt du permis de construire : au plus tard le 27 mars 2017
- \* Début des travaux : 2ème semestre 2017
- \* Mise en service : juin 2018

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau calendrier pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et autorise le Maire à lancer la procédure.

Mme le Maire indique qu'elle a rendez-vous au Conseil Départemental avec M. SAUVADE, Vice-Président, et qu'elle lui remettra en mains propres le nouvel échéancier et présentera les arguments en faveur d'une urgence de ce projet

### **Objet: Sancy Artense Communauté : modification des statuts**

Du fait de la nécessité de mettre en conformité ses statuts avec les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la communauté de communes Sancy-Artense a approuvé, par délibération en date du 5 septembre 2016, des nouveaux statuts portant notamment sur les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

Les communes adhérentes à Sancy-Artense Communauté doivent maintenant valider ces statuts

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces statuts.

### **Objet: Travaux de dissimulation réseau électrique RD 645**

L'estimation des dépenses pour ce projet prévu par le SIEG s'élève à **16 400.00 € HT**.

Conformément aux décisions prises lors de son assemblée générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le SIEG du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT, majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : 8 200.00 € HT

Ces travaux concernent la disparition des lignes électriques aériennes du nouveau parking au local France télécom (vers accès foirail)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve cet avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique

**Il restera encore à financer les lampadaires.**

### **Objet: Tableau des effectifs au 01.11.2016**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la suppression du poste d'Adjoint Technique de 1ère classe remplacé par un poste d'Adjoint technique Principal de 2ème classe (occupé par Monique SEPCHAT suite à son avancement de grande)

**Objet: Convention prestation de services avec CCMS (hiver 2016.2017)**

Mme le Maire propose, comme les années passées, de s'attacher les services de la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour la gestion et l'exploitation de la Zone Nordique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 (l'exploitation des pistes de ski nordique ainsi que la collecte du produit de la billetterie qui en découle) moyennant une rémunération correspondant à la prestation effectuée, calculée sur la base d'un terme fixe et d'une part variable.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention pour la prochaine saison hivernale à compter du 01.11.2016

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy à compter du 01.11.2016 pour la gestion et l'exploitation de la Zone Nordique

**Objet: Candidature labellisation Pavillon Bleu 2017**

La commune de LA TOUR a obtenu la labellisation « Pavillon Bleu » pour sa plage au plan d'eau en 2009, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Si la commune souhaite solliciter à nouveau cette labellisation pour 2017, il convient de déposer une candidature avant le 4 décembre 2016.

La cotisation s'élèvera à 925 € au lieu de 910 € en 2016.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer quant au dépôt de cette candidature.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le dépôt de la candidature de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE en vue d'obtenir le label "pavillon bleu" pour l'année 2017.

**Objet : Résiliation adhésion RBA**

Mme le Maire rappelle la cotisation 2016 qui s'élève à la somme de 1 200.00 € et s'interroge sur le bien-fondé de cette adhésion.

Avant toute résiliation, le conseil souhaite consulter les associations de la commune qui utilise ce service.

**Objet: Désignation de membres aux commissions municipales**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne, pour faire partie de la 3<sup>ème</sup> commission municipale, (commission des travaux dont la station d'épuration)

\* Jean-Pierre ANDRAUD

\* Danielle ANDRAUD

\* Gérard ROUX

portant ainsi le nombre de membres à 10 (Mme le Maire, Bernard FERAYROLLES, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT, Séverine DOUET, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD et Gérard ROUX)

**Objet: Convention Foyer des Jeunes pour utilisation des locaux**

Mme le Maire informe le conseil qu'il serait judicieux de signer avec l'association « Foyer des Jeunes » une convention d'utilisation des locaux, convention sollicitée par l'assureur de la commune afin que celle-ci n'exerce pas de recours à l'encontre du Foyer des jeunes en cas de dégradation des locaux.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention, identique aux conventions pour l'utilisation des locaux au 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes mises à disposition des associations.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante.

Jean-Pierre ANDRAUD demande à veiller à ce que l'assurance bâtiments contractée par la commune ne fasse pas double emploi avec l'assurance contractée par le Foyer des Jeunes

### **Objet: Dépose cabine téléphonique**

Dans le cadre du marché Publiphonie Orange – France Télécom, la commune est sollicitée pour une permission de voirie concernant la dépose de la cabine téléphonique située en domaine public.

En cas d'un avis défavorable, une fiche « Refus Orange » doit être rédigée, et dans ce cas, la cabine sera mise hors service par Orange.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la dépose de la dernière cabine téléphonique de la commune.

### **Objet: Entretien professionnel - critères d'évaluation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'entretien professionnel annuel remplace la fiche de notation. L'entretien professionnel se distingue de la notation notamment en ce qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct et qu'il supprime la note chiffrée. Il permet l'appréciation de la valeur professionnelle sur la base de critères portant notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation de ses objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise

Ces 4 thèmes sont prévus par les textes.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité

Mme le Maire demande au conseil de fixer ces critères.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les critères par filière tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Pour la filière administrative, Jean-Pierre ANDRAUD demande la mise en place d'un questionnaire de satisfaction à remplir par les administrés **qui se rendent en Mairie (reçus par personnel ou élus)**

### **Objet: Cession domaine public**

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 29 août dernier concernant l'ouverture d'une enquête publique pour la cession de parcelles de terrain sur le domaine public au champ de foire au profit de Mme Nadège BROHAN et de M. Benoît COUTAND.

En fait, il s'avère qu'en vertu de l'article L 141.3 du code de la voirie routière, *« les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie »*.

Dans ce cas précis, les surfaces en jeu étant modestes et ce déclassement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, cette cession peut intervenir sans enquête publique sur seule décision du conseil municipal.

Mme le Maire demande donc au conseil de confirmer l'autorisation de cession de ces parcelles (devant de porte + parcelle de terrain entre deux terrains privés)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer avec M. COUTAND et Mme BROHAN tout document se rapportant à la cession des parcelles sur le domaine public ( l'une étant un devant de porte d'une superficie d'environ 75 m<sup>2</sup>) moyennant la somme de 25.00 € le m<sup>2</sup> et (l'autre entre deux parcelles privées d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>) moyennant la somme de 13.00 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal rappelle que tous les frais annexes (géomètre, notaire et 2 insertions presse) restent à la charge du demandeur.

### **Motion de soutien à la production agricole française**

Après lecture faite par Mme le Maire du courrier de la FNSEA, le conseil apporte son soutien aux revendications portées par les producteurs pour défendre le modèle agricole français

### **Objet: Accueil de migrants**

Mme le Maire rappelle que le 17 septembre dernier, un conseiller avait évoqué l'accueil de migrants et la position de la commune par rapport à la Préfecture.

Après diverses interventions de M. Jean-Pierre ANDRAUD, M. Alexis ALLAH, M. Guy DELBOS et Mme le Maire, lecture de la lettre de Guy GATIGNOL par Monique TEILLOT, et en l'absence de demandes officielles d'accueil de migrants, si dans le principe, cette demande est fort louable, il semble que, dans la pratique, du fait de l'éloignement du centre administratif principal, la gestion pratique de cet accueil risque de s'avérer complexe, le conseil municipal sur la base de 4 voix pour (Pierre BOYER, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD et Christian MONTEIX), 2 abstentions (Manuela CABANAC et Guy DELBOS) et 7 voix contre (Marie-Madeleine FERAYROLLES, Bernard FERAYROLLES, Monique TEILLOT, Guy GATIGNOL, Séverine DOUET, Sébastien TEILLOT et Gérard ROUX) s'oppose à cet accueil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Agence de crédit Agricole**

Mme le Maire et certains de ses administrés se plaignent de l'accueil pratiquement inexistant depuis les travaux de réhabilitation. De plus, les dépôts de chèques n'existent plus à La Tour. Pierre BOYER va proposer la mise en place d'une boîte aux lettres.

#### **\* Facturation Eau SIAEP Burande**

Monique TEILLOT va voir avec l'entreprise

\* Mme le Maire rappelle la réunion de tous les élus des 2 communautés de communes (Sancy Artense et Rochefort) à TAUVES le 19 novembre à 10 h 00 et invite le conseil à la réunion du 5 novembre à 10 h 00 à l'Eglise de Saint-Pardoux pour la présentation de l'étude préalable aux travaux par Christian LAPORTE, architecte des Bâtiments de France.

\* Monique TEILLOT prend ensuite la parole pour donner lecture de la lettre de démission de Guy GATIGNOL du conseil municipal à compter du 16.10.2016.

Réponse de Jean-Pierre ANDRAUD sur le rôle de l'opposition suite aux propos de Guy GATIGNOL.

Jean-Pierre ANDRAUD et son équipe veulent faire "avancer la commune" en travaillant avec cohérence sans provoquer de "blocage"